

ASSOCIATION VILLES AU CARRE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

RMA Audit

Siège social • 1, route des Deux Lions • 37200 Tours • 02 47 71 50 50 • tours@rma-ec.fr

RMA Audit • SAS au capital de 133 518,75€ • RCS TOURS 342 934 502 • N° TVA intracommunautaire FR81342934502
Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables Région Centre Val de Loire
Société de Commissaires aux Comptes membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

www.rma-ec.com

ASSOCIATION VILLES AU CARRE

Association Loi de 1901
Siège social : 4 allée du Plessis
37000 TOURS
SIRET 499 263 333 00019

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de l'association VILLES AU CARRE,

I – Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association VILLES AU CARRE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II - Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note « Changement de méthode » de l'annexe des comptes annuels concernant la première année d'application du règlement ANC 2022-06 du 5 novembre 2022.

III - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Votre association perçoit des subventions, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue pour la comptabilisation de ces subventions et en particulier à la séparation des exercices.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

IV – Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

V - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration.

VI - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Tours,
Le 19 mai 2026



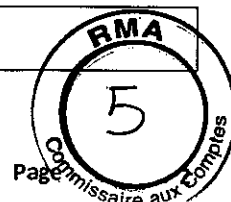
RMA AUDIT
Société de commissaires aux comptes
Représentée par Philippe D'ALMEIDA

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	10 219	5 938	4 281	3 938
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	46 651	42 113	4 539	7 642
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)	56 870	48 050	8 820	11 580
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
COMPTES DE REGULARISATION	Créances clients, usagers et comptes rattachés	180		180	3 598
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	50 758		50 758	42 000
	Charges constatées d'avance	5 879		5 879	4 329
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	345 802		345 802	326 933
	TOTAL (III)	402 618		402 618	376 860
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
COMPTES DE REGULARISATION	Ecarts de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
	TOTAL ACTIF (I à VII)	459 489	48 050	411 438	388 440

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à plus d'un an



Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	247 665	211 608
	Autres		
	Report à nouveau		
	Excédent ou déficit de l'exercice	13 491	36 057
	Total des fonds propres (situation nette)	261 156	247 665
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres		
	Total des fonds propres	261 156	247 665
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	50 676	54 979
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés	50 676	54 979
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	22 052	17 794
	Total des provisions	22 052	17 794
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 803	14 754
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	55 752	53 249
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	77 555	68 002
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	411 438	388 440
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	13 490,89	36 056,87
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	77 555	68 002
	(2) Dont emprunts participatifs		



Compte de Résultat 2/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		13 438	33 722
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	1 730	2 335
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Produits des immobilisations financières cédées		
Total des produits financiers		1 730	2 335
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER		1 730	2 335
RESULTAT COURANT avant impôts		15 168	36 057
	Produits exceptionnels		
	Charges exceptionnelles	1 677	
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(1 677)	
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		552 470	623 502
TOTAL DES CHARGES		538 979	587 445
EXCEDENT ou DEFICIT		13 491	36 057
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature		(2 105)	(1 642)
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL		(2 105)	(1 642)
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations		(2 105)	(1 642)
Personnel bénévole			
TOTAL		(2 105)	(1 642)



Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **411 438 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **552 470 euros** et un total **charges** de **538 979 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **13 491 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12 mois**.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Changement de méthode

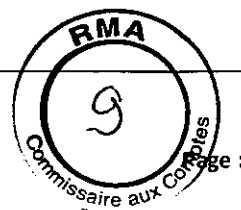
A la suite de la modification du plan comptable général, les comptes clos au 31/12/2025 ont été établis en appliquant le plan comptable du règlement ANC 2022-06.

Informations générales complémentaires

ASSOCIATION ET BENEVOLAT

L'Association valorise le bénévolat des membres des instances de gouvernance. Les heures de bénévolat sont valorisées avec le taux horaires brut moyen de 2025 d'Hélène DUGUE, secrétaire générale. Exprimé en €, il s'élève à 2 105 €.

MEMBRES DU BUREAU :



Règles et Méthodes Comptables

Jean-Patrick Gille (Conseil régional Centre-Val de Loire), Président, a effectué 8,5 heures de bénévolat.

Abdelillah Hamdouch (Université de Tours), Vice-Président, a effectué 7 heures de bénévolat.

Brigitte Jallet (Ville de Saint-Jean de Braye), Trésorière, a effectué 8,5 heures de bénévolat.

Agnès Ventura (CA de Chartres Métropole), Vice-Présidente, a effectué 3 heures de bénévolat.

Catherine Pallot (Bourges Plus), Secrétaire, a effectué 5 heures de bénévolat.

Touriya Pointeau (Communauté d'agglomération Montargoise et Rives du Loing), membre du bureau, a effectué 4 heures de bénévolat.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Betsabée Haas (Conseil régional Centre-Val de Loire), a effectué 2 heures de bénévolat.

Tony Ben Lahoucine (Ville d'Issoudun) a effectué 2 heures de bénévolat.

Marie-Hélène Carlat (personnes qualifiées) a effectué 3,5 heures de bénévolat.

Eric Massé et Anthony Marchais (BGE Berry-Touraine) ont effectué 1,5 heures de bénévolat.

Lucas Patron (Ville de Blois) a effectué 2 heures de bénévolat.

René Mokoukolo (Université de Tours) a effectué 5,5 heures de bénévolat.

Dominique Royoux (Université de Poitiers), Membre du conseil scientifique, a effectué 1 heure de bénévolat.

Marie-Noëlle Pinson, a effectué 32 heures de bénévolat entre le 1er janvier et le 31 décembre 2025.

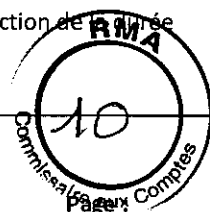
La valorisation du bénévolat qui est présentée prend en compte les nouveaux administrateurs élus.

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.



Règles et Méthodes Comptables

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 10 ans
Brevets, licences et logiciels	Linéaire	1 à 3 ans

Créances immobilisées

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
AIDES A L'EMPLOI	1 667 €
DREES CENTRE FONCTIONNEMENT	180 000 €
CAISSE DE DEPOT ET CONSIGNATIONS	11 000 €
CONVENTION RNCRPV	7 280 €

Règles et Méthodes Comptables

ADEME	14 817 €
DREETS CENT 25	35 729 €
REGION CVL FONCTIONNEMENT	70 000 €
REGION CVL DP3	60 000 €
SGAR	70 000 €
TRANSITIONS	16 800 €
Total	467 293 €

Rémunération des dirigeants

Montant des salaires bruts alloués aux trois salariées les mieux rémunérées : 128 198 €

Effectif moyen

	Perso nnel salarié
Cadres	5
Agents de maîtrise et techniciens	3
Total	8

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.

Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Ces droits font l'objet d'une comptabilisation, en provision pour risque et charges, pour un montant évalué au 31 décembre 2025 de 22 052 €.

- Âge de départ à la retraite :
- Table de mortalité : INSEE 2024
- Taux d'actualisation (net d'inflation) : 3,60 %
- Turn over : Moyen
- Taux de progression des salaires : 2,50 % (Cadre & non cadre)
- Taux de charges :
 - Cadre : 40 %
 - Non cadre : 35 %

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	22 155		4 000		15 936	10 219
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	22 155		4 000		15 936	10 219
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	19 487					19 487
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	27 164					27 164
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations grévées de droits						
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		46 651					46 651
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
TOTAL		68 806		4 000		15 936	56 870



Amortissements

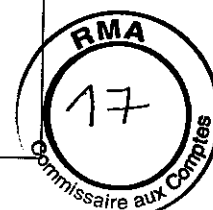
		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	18 217	(12 280)		5 938
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	18 217	(12 280)		5 938
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres instal., agencement, aménagement divers	13 835	1 949		15 784
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	25 174	1 155		26 329
	Emballages récupérables et divers				
Immobilisations grevées de droits					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	39 009	3 104		42 113	
TOTAL		57 226	(9 176)		48 050





Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		5 879	5 879
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			5 879



Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	17 794	4 258		22 052
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	17 794	4 258		22 052
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL		17 794	4 258		22 052
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			4 258		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					



Créances et Dettes

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	180	180	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8	8	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	49 000	49 000	
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	1 750	1 750	
	Charges constatées d'avance	5 879	5 879	
TOTAL DES CREANCES		56 817	56 817	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	21 803	21 803		
	Personnel et comptes rattachés	22 179	22 179		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	32 061	32 061		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	1 512	1 512		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes				
	Dettes représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		77 555	77 555		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					



Variation des Fonds Propres

Règlement ANC 2022-06	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité	211 608	36 057			247 665
Autres réserves					
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	36 057	(36 057)	13 491		13 491
Situation nette	247 665		13 491		261 156
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	247 665		13 491		261 156



Variation des Fonds Reportés

	Fonds reportés clôture 31/12/2024	Report	Utilisation	Fonds reportés clôture 31/12/2025
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
TOTAL				



